

Service de police provincial au Nouveau-Brunswick

Septembre 2018

Ministère de la Justice et Sécurité Publique
Normes de police & gestion de contrats

Sujets de discussion

- Services de police au Nouveau-Brunswick
- Ententes des services de police
- Comité de gestion des ententes
- Processus budgétaire
- Avec qui communiquer

Services de police au N.-B.

- Entente sur le Service de Police Provincial (ESPP)
- Entente sur le Service de Police Municipal (ESPM)
- Forces Policières Municipales/Régionales

Ententes des services de police

- Entente sur le Service de Police Provincial (ESPP):
 - Entente conclue entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral.
 - Les coûts sont répartis selon une proportion de 70% provincial et 30% fédéral.
- Accord provincial-municipal sur les services de police:
 - Entente conclue entre le gouvernement provincial et (JSP) et les municipalités.
 - La GRC y est partie en tant que fournisseur de services.

Comité de gestion des ententes

- Comité national composé de représentants de chaque province and territoire recevant les services de police provincial de la GRC, d'un représentant de Sécurité Publique Canada et un représentant de la GRC.
- Tiend des réunions sur une base biannuelle.
- Forum d'échange d'information sur des questions pouvant affecter la gouvernance, les coûts et la qualité des services de police.

Processus budgétaire

- Plan financier pluriannuel de la division “J”
- Présentation budgétaire de Justice et Sécurité publique
- Processus du recouvrement des coûts
- Lettre budgétaire

Avec qui communiquer

Justice et Sécurité publique:

- Les coûts et les factures des services de police.

GRC:

- La livraison des services de police.

Environnement et Gouvernements locaux:

- La distribution de la subvention de péréquation.

Questions?